

Madame / Monsieur
Adresse
Code Postal / Commune

Neuilly-sur-Seine, le

N° adhérent :
Agence Carac :

Chère adhérente, Cher adhérent

Vous détenez à la Carac un ou plusieurs contrats et nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité à notre Mutuelle.

Comme le mentionne l'article paru dans votre magazine « Carac Mag » de juillet 2019, la Carac est tenue, à l'instar de tous les acteurs de l'assurance, de bien connaître ses adhérents, et ce conformément à la Directive (UE) 2015/849 du 20 mai 2015 (dite 4^{ème} Directive lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme) et à la Directive sur la Distribution de l'Assurance (DDA), entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2018. Ces deux directives imposent l'obligation pour la Carac de collecter, régulièrement, les documents et les informations à caractère personnel, y compris ceux portant sur les revenus et le patrimoine, et de suivre les opérations des adhérents.

Nous comprenons le désagrément que pourrait susciter toute sollicitation de notre part lors du recueil de ces données.

Toutefois, nous devons répondre aux obligations réglementaires d'autant plus que l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), superviseur français des organismes d'assurance, exige en outre une mise à jour régulière des éléments de la connaissance adhérent afin d'apporter un conseil adapté.

Le non-respect de ces obligations nous exposerait à une responsabilité disciplinaire, voire pénale. Ainsi et au regard des nouvelles exigences réglementaires, les informations vous concernant nécessitent d'être complétées ou au minimum confirmées.

Pour ce faire, un conseiller vous contactera prochainement. Si vous le souhaitez, vous pouvez d'ores et déjà le joindre au 09.69.32.10.44 (tarif local).

A la suite de cet entretien, il conviendra de nous envoyer, soit par voie postale, à l'aide de l'enveloppe T ci-jointe, soit par voie dématérialisée à l'adresse suivante, <https://actualisation.carac.fr>, les 4 documents suivants :

1. la copie de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité,
2. la copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (par exemple une facture d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe, une attestation d'assurance habitation, un contrat de location, une quittance de loyer, une attestation de domicile dans un organisme social),
3. la copie de votre dernier avis d'imposition,
4. le formulaire, daté et signé, d'auto-certification de résidence fiscale et, le cas échéant, de votre qualité de Personne Politiquement Exposée (telle que cette notion est définie dans le formulaire).

D'autres documents et/ou informations complémentaires pourront également vous être demandés.

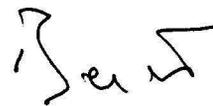
Enfin, nous tenons à vous assurer que nous mettrons tout en œuvre afin de garantir la protection de vos données personnelles ainsi que leur confidentialité.

Nous vous remercions vivement de l'accueil que vous réserverez au conseiller lors de son appel téléphonique.

Nous vous prions d'agréer, Chère adhérente, Cher adhérent, l'expression de nos meilleurs sentiments mutualistes.



Claude **Tarall**
Président



Jean-Jacques **Berthélé**
Directeur Général

NB : Le responsable du traitement des données collectées est la Carac, dont les coordonnées figurent en pied de page. Les données collectées ne le sont qu'à des fins réglementaires et d'exécution du contrat d'assurance. Vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer auprès de notre Délégué à la Protection des Données (DPO) soit par courriel à l'adresse, dpo@carac.fr soit par courrier à l'adresse, Carac-DPO-159 avenue Achille Peretti-CS 40091-92577 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Notre politique de protection des données est par ailleurs accessible à l'adresse suivante : <https://www.carac.fr/carac/donnees-personnelles/la-carac-et-la-protection-des-donnees-personnelles>